



Menace de diffamation par l'education nationale

Par **maxson**, le **19/01/2009** à **23:38**

j'ai poster par mail au conseil general et a l'inspection d'academie du departement cecirn"Ma fille en formation pour un bac pro au lycée (j'ai nommé l'etablissement)s'est vue contrainte par suite de harcèlement moral de la part d'un professeur d'anglais à quitter le lycée.rnCet établissement ma fille en a suivit l'enseignement et a obtenu son bep facilement ;figurant parmi les meilleures élèves de sa classe de bep ,le chef d'établissement l'a donc encourager a suivre un bac pro au lieu de poursuivre sont apprentissage pratique par une mention complémentaire d'un an en pâtisserie .rn Classée parmi les 3 meilleures au premier trimestre de bac pro, ma fille jugée « trop grosse » et « trop mal sapée » par son professeur d'anglais, victime de remarque a due abandonner sous une pression psychologique indigne d'un établissement de l'éducation nationale !rnMa fille cuisinière de formation bep et cuisinière d'option au niveau du bac pro, c'est vue envoyer en stage de service (tronc commun en 1ere année de bac pro) dans une entreprise pour passer le balais et nettoyer les wc !rnAucun rapport de stage n'est demandé et aucun contrôle de l'emploie réel des stagiaires (service et non femme de ménage) n'est fait !rnCet élément déclencheur a fini de saper le moral de ma fille !rnCourageuse et ayant connu le monde du travail dans un restaurant durant 3 mois cet été, ma fille n'était pas innocente ni ne rebutais a la tache !rnJe vous pose donc la question a quoi sert d'orienter les enfants dans des filière bac pro, pour les casser ensuite ? (Elles sont 4 élèves a vouloir partir)rnOù est le contrôle de l'éducation nationale sur l'établissement « à la Tenardier! » ?rnQu'elle est la politique en matière d'éducation pour qu'un professeur se permette de juger de l'aspect physique d'un enfant et du prix de ses vêtements ?"rnma fille a quitter le lycée le 19 01 le principal lui a fait signer un papier comme quoi elle quittait le lycée volontairement sans y avoir ete contrainte (j'ai envoyé une lettre de demission 1 semaine avant) en la menaçant de porter plainte pour diffamation ou calomnie contre moi (le pere)rnil ya t'il eut calomnie ou diffamation?rnce message a ete envoyer une foi a l'inspecteur

d'academie et une foi a la presidente de region poitou charentes!nmerci a d'avance